

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.083.203, un actif net de D : 14.045.913 et un bénéfice de la période de D : 236.866.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2024, ainsi que de sa

performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les emplois en titres émis par la « BNA », représentent à la clôture de la période 10,64% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 25,24% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 Juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2024	30/06/2023	année 2023
Portefeuille-titres	4	7 303 333	7 548 243	7 701 801
Obligations et valeurs assimilées		6 651 690	7 513 070	7 665 954
Tires des Organismes de Placement Collectif		651 643	35 173	35 847
Placements monétaires et disponibilités		6 454 621	2 186 134	4 479 535
Placements monétaires	5	6 454 611	2 186 115	4 479 525
Disponibilités		10	19	10
Créances d'exploitation	6	325 249	102	22 132
TOTAL ACTIF		14 083 203	9 734 479	12 203 468
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	35 749	48 067	31 144
Autres créditeurs divers	8	1 541	10 413	1 708
TOTAL PASSIF		37 290	58 480	32 852
ACTIF NET				
Capital	9	13 617 264	9 413 052	11 505 145
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		44	16	19
Sommes distribuables de la période		428 605	262 931	665 452
ACTIF NET		14 045 913	9 675 999	12 170 616
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 083 203	9 734 479	12 203 468

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Revenus du portefeuille-titres	10	116 140	228 293	113 614	222 400	450 384
Revenus des obligations et valeurs assimilées		109 477	221 630	113 614	222 400	450 384
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		6 663	6 663	-	-	-
Revenus des placements monétaires	11	9 030	16 763	13 324	19 983	38 521
Revenus des prises en pensions	12	154 944	266 180	257 770	329 919	524 840
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		280 114	511 236	384 708	572 302	1 013 745
Charges de gestion des placements	13	(35 749)	(65 790)	(48 067)	(75 594)	(133 323)
REVENU NET DES PLACEMENTS		244 365	445 446	336 641	496 708	880 422
Autres charges	14	(4 670)	(8 583)	(6 250)	(9 750)	(17 190)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(400)	-	(400)	(400)
RESULTAT D'EXPLOITATION		239 695	436 463	330 391	486 558	862 832
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 015)	(7 858)	(223 000)	(223 627)	(197 380)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		236 680	428 605	107 391	262 931	665 452
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 015	7 858	223 000	223 627	197 380
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(36 779)	(54 863)	(27 445)	(22 584)	(14 337)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		33 950	55 650	31 450	31 450	31 650
RESULTAT DE LA PERIODE		236 866	437 250	334 395	495 424	880 145

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	236 866	437 250	334 395	495 424	880 145
Résultat d'exploitation	239 695	436 463	330 391	486 558	862 832
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(36 779)	(54 863)	(27 445)	(22 584)	(14 337)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 950	55 650	31 450	31 450	31 650
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(693 965)	(693 965)	(1 036 731)	(1 036 731)	(1 036 731)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 264 001	2 132 012	(2 128 739)	(473 953)	1 635 943
Souscriptions					
- Capital	18 393 802	26 958 685	58 997 001	65 080 224	94 267 401
- Régularisation des sommes non distribuables	2 616	4 055	35 701	36 772	63 077
- Régularisation des sommes distribuables	959 926	1 532 285	2 382 694	2 658 706	3 717 328
Rachats					
- Capital	(17 106 770)	(24 846 463)	(61 460 976)	(65 952 624)	(93 057 462)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 439)	(4 945)	(38 231)	(39 281)	(64 279)
- Régularisation des sommes distribuables	(982 134)	(1 511 605)	(2 044 928)	(2 257 750)	(3 290 122)
VARIATION DE L'ACTIF NET	806 902	1 875 297	(2 831 075)	(1 015 260)	1 479 357
ACTIF NET					
En début de période	13 239 011	12 170 616	12 507 074	10 691 259	10 691 259
En fin de période	14 045 913	14 045 913	9 675 999	9 675 999	12 170 616
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	121 183	113 073	116 829	101 165	101 165
En fin de période	133 832	133 832	92 579	92 579	113 073
VALEUR LIQUIDATIVE	104.952	104.952	104.516	104.516	107.635
TAUX DE RENDEMENT	1.45%	2.97%	1.43%	2.75%	5.70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2024, à D : 7.303.333 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			6 417 771	6 651 690	47.36%
Obligations des sociétés			2 359 421	2 421 317	17.24%
TN0003400405	AMEN BANK 2010	2 000	26 181	27 913	0.20%
TN0003600640	ATB SUBORDONNE 2017	7 000	140 000	143 326	1.02%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	240 000	247 050	1.76%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	120 000	127 423	0.91%
TN0001300623	BTE 2011	500	20 000	20 391	0.15%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	120 000	120 444	0.86%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	240 000	248 123	1.77%
TN0002601045	STB 2010-1	2 000	13 240	13 394	0.10%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	20 000	20 327	0.14%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	160 000	168 883	1.20%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	480 000	487 214	3.47%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	200 000	208 186	1.48%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	5 000	500 000	505 227	3.60%
TN0003900263	UIB 2011-1	2 000	80 000	83 415	0.59%
Emprunt National			1 150 000	1 182 940	8.42%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	52 981	0.38%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR1 CB	500	50 000	51 024	0.36%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	150 000	150 492	1.07%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	100 000	105 906	0.75%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	150 000	157 436	1.12%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	205 745	1.46%
TNUWXR58DVH5	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR1 CB	2 500	250 000	257 337	1.83%
TNX0K9990B08	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR2 CB	2 000	200 000	202 019	1.44%
Bons du trésor assimilables			2 908 350	3 047 433	21.70%

TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 338 121	9.53%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 002 252	7.14%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	707 059	5.03%
Titres des Organismes de Placement Collectif			655 658	651 643	4.64%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 748	405 692	401 677	2.86%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	2 465	249 966	249 966	1.78%
Total			7 073 429	7 303 333	52.00%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					51.86%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2024 à D : 6.454.611 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif net
Dépôt à vue		3 547 326	3 554 104	25.30%
	Banque Nationale Agricole	3 547 326	3 554 104	25.30%
Certificat de dépôt		1 497 349	1 498 763	10.67%
TNZSA9ZI9MR5	BNA au 05/07/2024 (10 jours) au taux de 7,97%	998 233	999 116	7.11%
TNPL8CWDTJQ4	BNA au 04/07/2024 (10 jours) au taux de 7,97%	499 116	499 647	3.56%
créances sur opérations de pensions livrées		1 400 000	1 401 744	9.98%
	Pension livrée ATB au 26/07/2024 (30 jours) au taux de 8,97%	1 400 000	1 401 744	9.98%
Total général		6 444 675	6 454 611	45.95%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			45.83%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2024 à D : 325.249, contre D : 102 au 30 juin 2023 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	320 649	-	21 626
Obligations échus à encaisser "WIFAK ISLAMIQ 2019-1"	4 344	-	-
Autres	256	102	506
Total	325 249	102	22 132

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2024 à D : 35.749, contre D : 48.067 au 30 juin 2023 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Maxula Bourse	23 886	32 116	20 809
Banque Nationale Agricole (dépôt)	7 118	9 571	6 201
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 745	6 380	4 134
Total	35 749	48 067	31 144

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2024 à D : 1.541, contre D : 10.413 au 30 juin 2023 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	1 340	2 791	1 189
TCL	201	684	190
Retenu à la source à payer	-	1 839	329
Achats titres à payer	-	5 099	-
Total	1 541	10 413	1 708

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2023

Montant	11 505 145
Nombre de titres	113 073
Nombre d'actionnaires	826

Souscriptions réalisées

Montant	26 958 685
Nombre de titres émis	264 951
Nombre d'actionnaires nouveaux	86

Rachats effectués

Montant	(24 846 463)
Nombre de titres rachetés	(244 192)
Nombre d'actionnaires sortants	(174)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(54 863)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	55 650
Régularisation des sommes non distribuables	(890)

Capital au 30-06-2024

Montant	13 617 264
Nombre de titres	133 832
Nombre d'actionnaires	738

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 116.140 pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2024, contre D : 113.614 à l'issue de la même période close le 30 juin 2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	48 959	95 247	46 601	77 598	162 507
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	60 518	126 383	67 013	144 802	287 877
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	6 663	6 663	-	-	-
TOTAL	116 140	228 293	113 614	222 400	450 384

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2024 à D : 9.030, contre D : 13.324 à l'issue de la même période close le 30 juin 2023, il représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et certificats de dépôt et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Intérêts des dépôts à vue	6 622	11 966	10 040	13 871	31 811
Intérêts des certificats de dépôt	2 408	4 797	3 284	6 112	6 710
TOTAL	9 030	16 763	13 324	19 983	38 521

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Intérêts des pensions livrées	154 944	266 180	257 770	329 919	524 840
TOTAL	154 944	266 180	257 770	329 919	524 840

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2024 à D : 35.749, contre D : 48.067 à l'issue de la même période close le 30 juin 2023, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Année</u> <u>2023</u>
Commission de gestion	23 886	43 958	32 116	50 508	89 080
Commission de dépôt	7 118	13 099	9 571	15 052	26 546
Commission de distribution	4 745	8 733	6 380	10 034	17 697
Total	35 749	65 790	48 067	75 594	133 323

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er avril au 30 juin 2024 à D : 4.670, contre D : 6.250 à l'issue de la même période close le 30 juin 2023, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Année</u> <u>2023</u>
Redevance du CMF	3 981	7 326	5 353	8 418	14 847
TCL	687	1 253	896	1 329	2 335
Autres	2	4	1	3	8
Total	4 670	8 583	6 250	9 750	17 190

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.